



L'ESPACE EUROPEEN EN MUTATION

La place des minorités dans un
univers globalisé et
multiculturel



COLLOQUE
INTERNATIONAL

Appel à communication

Dès 1950, le Conseil de l'Europe se préoccupait de la protection des minorités nationales en adoptant la « Convention (européenne) des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Depuis le début des années 1990, il existe au sein de l'Union européenne deux nouvelles conventions : la « Charte européenne des langues régionales ou minoritaires » adoptée le 5 novembre 1992 et la « Convention-cadre sur la protection des minorités nationales » du 1^{er} février 1995, qui considèrent « que la protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe, dont certaines risquent, au fil du temps, de disparaître, contribue à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelles de l'Europe » et représente « une contribution importante à la construction d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et de la diversité culturelle, dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale » (site du Conseil de l'Europe : <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/148.htm>).

Ces dispositions cependant ne sont pas contraignantes, représentant de simples recommandations sans fondement juridique. Elles furent suivies à la fin des années 1990 par d'autres recommandations publiées sous l'égide du Haut commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Le respect des minorités nationales – c'est-à-dire celles dont l'identité nationale est une réalité dans un Etat voisin – constitue donc l'un des critères fondamentaux d'adhésion à l'Union au nom du principe des droits de l'homme, tout en demeurant largement imprécis (S. Riedel, 2002).

Depuis les débuts de la construction européenne, le statut des nombreuses minorités qui coexistent en Europe au sein de nations constituées de longue date n'a cessé d'évoluer. Dans le contexte actuel de résurgence des nationalismes, il semble important de revenir sur la politique européenne envers les minorités nationales depuis 1945, en partant de l'expérience concrète des

différentes communautés minoritaires. Quelles évolutions se dessinent depuis la deuxième moitié du XX^e siècle dans la protection des minorités nationales en Europe : promotion de l'intégration (intégrationnisme), ségrégation linguistique, droits collectifs, modèle de l'Etat ethnique, conflits communautaires? Quels objectifs poursuivent les États soucieux de défendre les minorités nationales présentes sur leur sol ? Quels sont les enjeux de la protection des minorités pour l'Europe d'hier et d'aujourd'hui ? Enfin, comment et avec quels moyens les minorités concernées réagissent-elles ? Quel est l'impact réel de la stratégie européenne de protection et de promotion des langues régionales ou minoritaires dans les différents pays et régions d'Europe ? Peut-on établir un lien entre l'évolution des productions culturelles issues des minorités nationales et la politique européenne menée depuis le milieu du XX^e siècle ?

Afin de contribuer à cerner de plus près la réalité des minorités dans l'Europe d'aujourd'hui, on pourra réfléchir sur les notions suivantes :

- 1- La définition politique et juridique du terme « minorité » et son évolution depuis 1945
- 2- Le statut des minorités sans État
- 3- Les minorités et les frontières
- 4- Les minorités entre exclusion et intégration
- 5- Les minorités et la marginalisation
- 6- Les minorités face aux nouveaux migrants
- 7- La carte des nouveaux circuits migratoires en Europe
- 8- L'ancrage des minorités sur le sol européen : toponymes et chronotopes
- 9- Les minorités dominantes ou dominées
- 10- Les minorités visibles et invisibles

Favorisant une approche de terrain, le laboratoire MIMMOC soutient également un regard interdisciplinaire sur les questions liées à la politique d'intégration des minorités nationales en Europe. Il souhaite faire appel à des chercheurs d'horizons divers – aussi bien historiens que géographes, philosophes, linguistes ou spécialistes des aires culturelles nationales dont relèvent ces minorités. Les contributions pourront porter sur les minorités danoises ou sorabes en Allemagne, les minorités hongroises en Roumanie et en Autriche, la minorité germanophone en Pologne et en Italie, la minorité turcophone de Bulgarie, la diaspora arménienne en Europe, etc. On pourra également s'intéresser au cas des pays qui n'ont pas signé ou ratifié ces conventions : la France et la Belgique en particulier.

La présente réflexion sur la place des minorités dans l'espace européen s'inscrit dans les travaux des axes culturel et politique du laboratoire MIMMOC de l'université de Poitiers dont l'objectif est d'explorer les questions de « Mémoire, Identités et Marginalités au sein du Monde Occidental Contemporain » (EA 3812) et fait suite à deux journées d'étude organisées en juin 2012 et en mai 2013 autour de la question des minorités nationales sur le sol européen.

Le colloque international organisé par l'équipe de recherche du MIMMOC avec le soutien de l'université de Poitiers et de la Région Poitou-Charentes s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique de notre université, et en premier lieu aux étudiants de l'école doctorale *Lettres, Pensée, Arts et Histoire* de la MSHS-Poitiers et du master de recherche *Cultures et Sociétés étrangères* de la Faculté des Lettres et des Langues de Poitiers ainsi qu'à tout public intéressé par la question. Il aura lieu du 17 au 19 avril 2014 à la MSHS de l'université de Poitiers, 5, RUE THEODORE LEFEBVRE 86000 POITIERS.

Date de remise des propositions de communication (résumé de 300 mots environ) : à envoyer d'ici le 15 janvier 2014 par voie électronique aux deux adresses indiquées ci-dessous. Une publication des communications retenues est prévue dans le cadre de la revue en ligne « Les cahiers du MIMMOC » (<http://edel.univ-poitiers.fr/cahiersdumimmoc>) ainsi qu'en version papier auprès des PUR.

Contact : Hélène YECHE helene.yeche@univ-poitiers.fr
 Sanja BOSKOVIC sanja.boskovic@univ-poitiers.fr